



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale
de la protection des populations

Service de la Sécurité de l'Environnement Industriel

AFFAIRE SUIVIE PAR : Céline GAVELLE/CT
Téléphone: 02.38.42.42.85
COURRIEL: celine.gavelle@loiret.gouv.fr
RÉFÉRENCE RT/CSDND/ CSS MEZIERE /CR CSS 2018

**Commission de Suivi de Site (CSS)
du Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux (CSDND)
en post-exploitation de Mézières Lez Cléry
Compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2018**

Sous la présidence de M. PATRICK GIRAUD, Directeur, Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du Loiret, étaient présents :

Collège « Administrations de l'Etat » :

- M. David NOIRJEAN, Inspecteur de l'environnement en charge des installations classées, UD45-DREAL Centre-Val de Loire ;
- Mme Céline GAVELLE, Chargée d'études Risques, service SEI, DDPP45.
- Mme Annaïg HELLEU, Responsable de l'unité santé environnement à la Direction Départementale de l'Agence Régionale Santé Centre-Val de Loire, représentée par M. David NOIRJEAN, Inspecteur de l'environnement en charge des installations classées, UD45-DREAL Centre-Val de Loire ;

Collège « Collectivités Territoriales » :

- Mme Danielle COROLEUR, Maire de Mézières lez Cléry
- M. Pascal DELAUGERE, Conseiller municipal de la commune de St Hilaire St Mesmin
- M. Thierry COUSIN, Vice-Président d'Orléans Métropole, Maire de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

Collège « Exploitants » :

- Mme Hélène MEHAULT, Responsable unité opérationnelle de la société SETRAD ;
- M. Fabrice MILLET, Responsable d'exploitation, représenté par Mme Chloé DELATTRE, Directrice de secteur traitement de la société SETRAD.

Collège « Salariés » :

- M. Fabrice SAUVAL, délégué du personnel de la société SETRAD.

Collège « riverains » :

- M. Jean-Claude KERVELLA, membre de l'association le GERM de Mézières-Lez-Cléry
- M. Michel DUBREIL, Président de l'association le GERM de Mézières-Lez-Cléry, représenté par M. Jean-Claude KERVELLA, membre de l'association le GERM de Mézières-Lez-Cléry
- M. Rémi JAVOY, membre du CUMA d'irrigation de Mézières-Lez-Cléry.
- M. Damien JAVOY, membre du CUMA d'irrigation de Mézières-Lez-Cléry,
- M. Francis CROCHET, riverain, représenté par Mme Danielle COROLEUR, maire de Mézières-les-Cléry

était absent :

- M. Claude BOISSAY, Conseiller Départemental du canton de Beaugency

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 19 décembre 2017
2. Fréquence des réunions de la Commission
3. Présentation du rapport d'activité du site depuis la dernière réunion par la société SETRAD.
3. Action des services de l'État
4. Questions diverses et échanges avec l'assemblée

M. GIRAUD ouvre la séance en Mairie de Mézières lez Cléry. Un tour de table de présentation des membres de la CSS est effectué.

Il nomme les absents et précise qu'ils ont donné un pouvoir sauf M. BOISSAY, absent sans pouvoir mais excusé.

M. GIRAUD présente l'ordre du jour et indique que le quorum est atteint.

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS du 19 décembre 2017.

M. GIRAUD soumet le compte-rendu de la réunion de la CSS du 19 décembre 2017 à l'approbation des membres de la CSS.

Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2/ Fréquence des réunions de la commission :

M. GIRAUD rappelle le contexte.

Par courrier du 19 septembre 2018, la société SETRAD a sollicité que les réunions de CSS soient tenues tous les trois ans. Elle s'engage à transmettre chaque année son rapport annuel à l'administration et aux membres de la CSS et à rester à disposition de la mairie pour participer à des réunions d'information intermédiaires.

En accord avec l'inspection des installations classées, il a été proposé au Secrétaire Général que la fréquence de cette réunion soit portée à 2 ans.

Le Secrétaire général a souhaité que l'avis des membres de la CSS soit recueilli sur le fait de porter la fréquence de cette réunion à deux ans. Le vote des membres doit être unanime sur cette proposition. Dans le cas contraire, le Secrétaire Général bloquera toute évolution.

Mme DELATTRE indique que le site est sans problème. De bonnes relations sont entretenues avec la commune d'implantation et les membres de la commission de suivi de site.

M. NOIRJEAN mentionne que l'inspection contrôle le site et vérifie l'application de la réglementation. Mais il n'est pas possible d'être partout. Il explique les 3 catégories de priorités. Les CSDND sont classés priorité 3 avec une inspection tous les 7 ans.

Les visites d'inspection sont plus régulières soit tous les 3 ans donc une réunion de commission de suivi de site tous les deux ans est un bon compromis.

M. Damien JAVOY demande si cela ne change pas la régularité des prélèvements.

Mme DELATTRE lui répond que cela ne change pas.

M. GIRAUD émet 2 conditions :

- un bilan d'activité tous les ans avant le 31 mars à tous les membres de la commission de suivi de site
- si un problème se présente sur le site, convoquer la commission de suivi de site à une réunion plus tôt.

M. GIRAUD indique que l'arrêté préfectoral sera modifié ainsi que le règlement de la commission de suivi de site en mentionnant la périodicité des réunions. Le secrétaire général veut une unanimité des présents pour concrétiser l'accord car c'est une décision collective.

Les membres de la commission de suivi de site sont favorables pour la réunion de la commission de suivi de site tous les deux ans si les piézomètres sont contrôlés annuellement et retranscrit dans un bilan d'activité.

Adoption à l'unanimité.

Mme DELATTRE indique que le suivi des piézomètres est sur 5 ans.

3/ Présentation du bilan d'activité 2017 par la société SETRAD.

La présentation en format papier est distribuée à l'ensemble des membres présents à la CSS (jointe au compte-rendu).

- **Situation administrative du site (p.3 de la présentation) :**

Mme MEHAULT explique que l'installation est en post-exploitation depuis l'année 2004 avec un suivi trentenaire. Il n'y a pas d'évolution depuis l'année dernière.

Par arrêté préfectoral du 18 mai 2015, l'exploitant est autorisé à exploiter une plate-forme de compostage des végétaux et de valorisation des déchets inertes.

Mme MEHAULT explique la répartition des activités sur le site en mentionnant que l'entrée du site est en bas à droite du croquis.

M. KERVALLA demande la signification de TTCR.

Mme DELATTRE explique que ce sont des taillis à très courte rotation de saules.

- **Présentation du site (p.4 de la présentation) :**

Le site est composé :

- d'équipements fixes :
 - un pont bascule
 - un nouveau bungalow construit en 2016 (servant de local de pesée et de vestiaire du personnel).
- d'équipements de traitements :
 - une chargeuse sur pneus
 - un bassin de lixiviats stockage
 - un bassin de lixiviats stockage épurés
 - un bassin de lixiviats compostage
 - une torchère
- d'équipements de suivi des eaux souterraines :
 - 8 piézomètres
- **Bilan d'activité de la plate-forme de compostage et de valorisation des déchets inertes (p.5 de la présentation) :**

* **Les déchets verts :**

M. SAUVAL précise que concernant la plate-forme de compostage :

- 13 507 tonnes de déchets verts ont été réceptionnées, dont 71 % proviennent des déchetteries ou des services techniques d'Orléans Métropole.
- 5 633 tonnes de compost ont été commercialisées. Ce compost végétal est utilisé en agriculture (maraîchage, arboriculture, paysagistes...) et est également redistribué aux habitants d'Orléans Métropole.

* La valorisation des gravats :

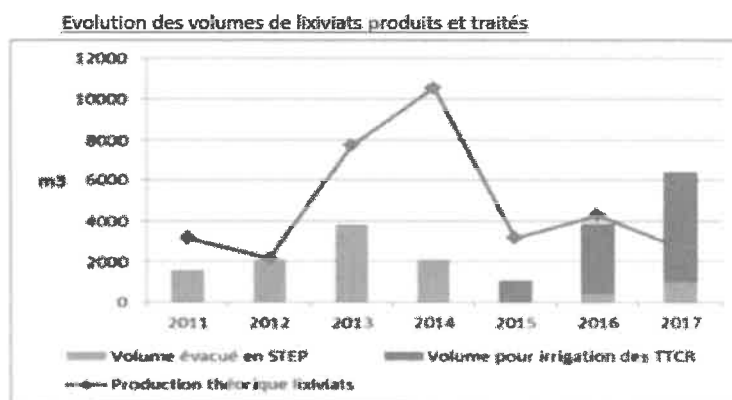
M. SAUVAL explique que :

- 30 664 tonnes de gravats ont été réceptionnées, 92 % proviennent des collectivités et des déchetteries d'Orléans Métropole, du SMIRTOM d'Artenay et 8 % des entreprises.
- 11 764 tonnes ont été valorisées par concassage. Ces déchets sont utilisés par Orléans Assainissement pour remblayer les tranchées. Ils servent, également, à la réfection du chemin d'accès du site. Il est prévu deux campagnes par an pour le garder en bon état.
- *Bilan d'activité du centre de stockage de déchets non dangereux en post-exploitation (p.6 à p.8 de la présentation) :*

* La gestion des lixiviats :

Mme MEHAULT explique que 965,34 m³ de lixiviats bruts ont été évacués dans la station d'épuration de la Chapelle St Mesmin.

5434 m³ de lixiviats ont été traités in situ. 5 analyses sur ces lixiviats ont été effectuées en 2017. Aucun dépassement des valeurs limites définies par l'arrêté préfectoral n' a été constaté.



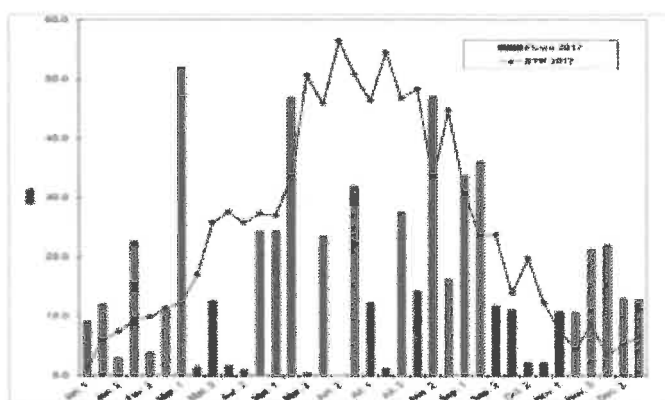
Source: Sté SETRAD

Divers travaux de maintenance ont été réalisés sur le réseau. Un prestataire est intervenu pour le fauchage entre les rangs des TTCR afin que les herbes ne les étouffent pas. Il intervient 2 fois par an. Un bilan 2017 de l'expérimentation a été envoyé en mars 2018.

L'exploitant déclare un stock de lixiviats d'environ 709 m³ dans les casiers.

Il apparaît une production théorique de lixiviats de 2675m³ sur l'année 2017.

Bilan hydrique



Source: Sté SETRAD

Mme DELATTRE explique que le volume soutiré des casiers a été estimé à 5474m³. C'est plus important que prévu initialement.

* Conclusions de l'expérimentation TTCR 2013-2016

Les TTCR sont arrosés par les lixiviats. L'irrigation apportée par les lixiviats traités n'ont pas d'impact sur l'état général des TTCR et leur croissance. La nature du sol n'est pas impactée. Cela a participé à la croissance des racines horizontales et à l'absorption par les plantes du chlore et du potassium. Les plantes ont un pouvoir épurateur. Certains métaux lourds ont été absorbés par les plantes soit au niveau des parties aériennes soit au niveau des parties racinaires.

Les canicules et le gibier ont provoqué des dégradations importantes sur le réseau et les plantations. La clôture a été renforcée pour lutter contre les sangliers soit 4 nœuds de fil électrique. Cela donne satisfaction puisque cela fait fuir le gibier.

M. Damien JAVOY demande si le site est chassé.

Mme DELATTRE répond que le propriétaire autorise la chasse sur le terrain, cela sert plus comme réserve de chasse.

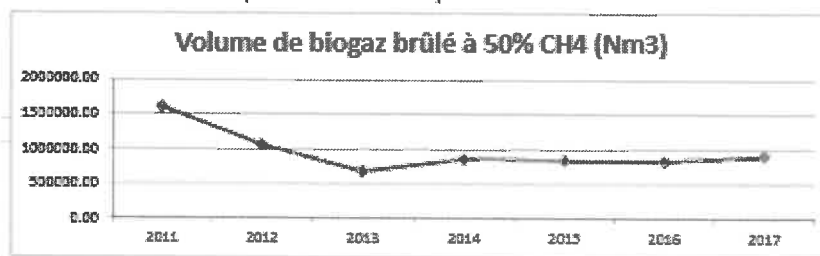
Mme MEHAULT indique que 2 ruches ont été installées en juin 2018 sur le site et que le miel a été récolté.

M. DELAUGERE demande si le sanglier « attaque » le TTCR. Mme DELATTRE répond que le gibier mange les jeunes pousses des TTCR et a arraché le forage. Donc la clôture a été renforcée et cela donne satisfaction.

** La gestion du biogaz :*

Mme MEHAULT indique que la production du biogaz est en chute. Celui-ci est détruit via une torchère de 250 m³/h.

Volume de biogaz brûlé à 50 % CH₄ (Nm³)



Source: Sté SETRAD

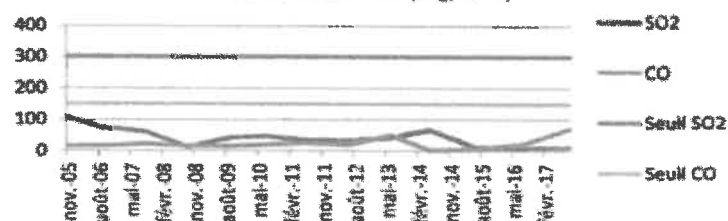
Les analyses annuelles des rejets sont conformes. La combustion est normale.

Les taux de dioxyde de soufre (SO₂) et de monoxyde de carbone (CO) sont en dessous des seuils recommandés.

M. Damien JAVOY remarque qu'il y en a toujours un peu. CD lui répond par l'affirmative. Après on passe en dégazage passif. Un biofiltre est mis au dessus des puits. Sur les plus vieux, il y a un soutirage forcé de biogaz.

M. Rémi JAVOY ajoute que c'est en baisse. Mme DELATTRE lui répond que cela fait 15 ans d'exploitation. M. Rémi JAVOY lui demande techniquement et dans les faits. Mme DELATTRE ajoute que peu de site de plus de 15 ans sont équipés avec tous les contrôles. On passe donc de la théorie à la pratique.

Suivi SO₂ et CO (mg/Nm³)



Source : Sté SETRAD

M. MILLET précise que la torchère montre des signes d'usure. Son taux de fonctionnement est de 87 %. Des pièces électriques et mécaniques ont dues être changées.

Il n'y a pas de problèmes d'odeur.

Mme DELATTRE explique qu'au bout de 15 ans généralement la production de biogaz cesse.

- **Les travaux réalisés en 2017 (p.10 de la présentation) :**
 - Le broyage de la végétation ;
 - l'entretien des clôtures ;
 - la vérification du réseau de biogaz ;
 - reprofilage de voirie et de la plate-forme de déchets inertes ;
 - l'entretien du chemin d'accès.
 - Renforcement de la clôture électrique de la zone TTCR

- **Les incidents en 2017 (p.11 de la présentation) :**

M. SAUVAL indique que les 16 et 21 août 2017, un incendie s'est déclaré sur la plate-forme de compostage.

Incendie du 16 août 2017 :

Le départ de feu s'est produit dans un andain de déchets verts. Il a été détecté le matin même. Le départ de feu était situé plutôt en surface côté voie d'accès. Il y a eu plu de flammes nécessitant l'intervention des pompiers. L'incendie a été vite éteint et une ronde a été organisée.

Incendie du 21 août 2017 :

Le départ de feu s'est produit sur le broyat de déchets verts à 2 endroits différents sur environ 5m². La maîtrise de l'incendie a été rapide par les moyens d'arrosage sur place.

La cause de l'incendie serait un acte malveillant car l'incendie était en surface et pas dans les andains. Le feu est au niveau du broyat.

Il est prévu une détection par drone faite par un pilote diplômé. Des entreprises ont été contactées pour la formation de pilote de drone. Mais la réglementation est plus stricte.

M. SAUVAL mentionne qu'une entreprise fera la prestation.

Mme DELATTRE confirme.

M. GIRAUD demande s'il n'existe pas un autre mode de surveillance à part le drone et l'humain.

M. SAUVAL indique qu'il y a une surveillance humaine sur le site du lundi au samedi. La détection se fait par l'odeur pour le feu de broyat. L'utilisation du drone est plus ciblée pour le compost et pour déterminer la température au niveau de l'andain. Cela permettrait d'avoir des vues aériennes du site. Cela permettra de faire de la prévention et un arrosage plus précis.

Sur un autre site, un incendie sur 2 a été détecté suite à une expérimentation.

M. SAUVAL mentionne qu'il y a un survol tous les mois par un drone.

Mme COROLLEUR demande jusqu'à combien la température peut s'élever.

M. SAUVAL répond jusqu'à 160°. Mme DELATTRE ajoute un bon 80° en surface. M. NOIRJEAN ajoute que le drone ne donne pas la température au cœur mais en surface. M. SAUVAL que si en surface la température est à 50°, une intervention est prévue.

M. NOIRJEAN explique que les sondes resteront un bon détecteur pour les feux à couvert. M. SAUVAL répond par l'affirmative et explique que l'expérience de la boîte à côté du bordeau marche bien. M. NOIRJEAN explique qu'un feu couvant est difficile à maîtriser.

M. KERVALLA demande si la sécheresse joue sur le feu.

M. SAUVAL explique que le feu est présent également en hiver par temps sec dans les andains : moins de microbio donc température basse car moins d'eau.

- *Le suivi des eaux souterraines (p.11 à p.13 de la présentation) :*

Plan des emplacements des piézomètres



Mme MEHAULT présente le suivi des eaux souterraines et indique l'emplacement des piézomètres. Il précise que le suivi des piézomètres s'effectue deux fois par an. Dans le cadre du suivi post-exploitation, 8 piézomètres sont surveillés.

Les piézomètres sont répartis en 4 zones :

- en amont ouest : les piézomètres F3 bis, P2 bis et P3 bis 2 ;
- en amont sud-ouest : P4 bis et F7 ;
- en zone centrale : F6 ;
- en aval : F1 et F9.

Mme DELATTRE précise que les flèches bleues matérialisées sur le plan d'emplacement des piézomètre indique le sens de l'écoulement.

Mme MEHAULT explique que les normes de rejet en milieu naturel sont respectées sauf pour le taux de manganèse du piézomètre F3 bis ainsi que les taux d'aluminium et de fer du piézomètre P3bis.

Les taux en azote et en fer des piézomètres F3 bis et P3 bis sont stables. Ces dépassements sont constatés depuis plusieurs années.

Mme DELATTRE montre sur la carte les zones de l'ancien site surlignées en rouge.

M. SAUVAL rappelle que les déchets verts doivent représenter 14500m³ comme le prévoit l'autorisation.

M. COUSIN explique que les déchets augmentent et qu'il faut être vigilant sur la capacité à faire du compost.

Mme DELATTRE indique que dans la zone surlignée en rouge, soit il y a une membrane dessus/dessous, soit une membrane que sur le dessus, soit une membrane que sur le dessous.

M. DELAUGERE demande si la couverture a été normalisée. Mme DELATTRE répond par l'affirmative. Il y a un arrêté préfectoral datant de 2016/2017.

- *Les échanges avec l'Administration (p.14 de la présentation) :*

Mme MEHAULT indique que l'inspection des installations classées n'a pas réalisé de visite d'inspection en 2017.

Une commission de suivi de site s'est réunie le 17 septembre 2018.

Un bilan de l'expérimentation TTCR a été remis en mars 2018. Un bilan décennal est prévu pour décembre 2018.

M. GIRAUD demande s'il y a des questions.

M. SAUVAL explique que la prochaine déchetterie serait à Saint Cyr en Val. On répartit sur Saint Péravy la Colombe.

Les déchets verts sont de meilleures qualités quand le vidage se fait au sol. Ce n'est pas possible d'enlever les mauvais déchets dans la benne.

M. Damien JAVOY demande si le broyage se fait sur place. Mme DELATTRE répond que c'est trop cher et cela fait des nuisances sonores. Il faut également de la place pour faire du broyage.

- **4/ L'action des services de l'État.**

M. NOIRJEAN présente les missions de l'inspection des installations classées.

Il explique que depuis 2015, l'accent est mis sur la température de la torchère pour ne pas avoir d'odeur.

Il apporte des précisions pour le broyage. Si le broyage est effectué en végétari, la fermentation se déroule dans les 24 heures qui suit, d'où les odeurs.

La dernière inspection date de 2016. Il est prévu une inspection en 2019-2020.

- **5/ questions diverses et échanges**

M. DELAUGERE souhaite une visite de la part du maire de la commune. Mme DELATTRE le lui rappelle. Mme COROLLEUR répond que cela était prévu l'année précédente.

M DELAUGERE répond que c'est important.

M. GIRAUD dit que ce n'est qu'une question d'agenda.

M. SAUVAL annonce la distribution de broyat de bois des végétari de Saint Pryvé Saint Mesmin et Chécy. A partir de 2019, ce ne sera plus le cas pour Mézières lez Cléry.

En l'absence de nouvelle question, M. GIRAUD remercie les membres de leur participation active et clos la séance.

Le Directeur

Patrick GIRAUD